Trente-quatrième Année. — N° 193 UN NUMERO : 15 CENTIMES. VENDREDI 12 JUILLET 1889

# JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
*Directeur : ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Vtoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité.*

ROUBAIX LE 11 JUILLET 1889

## LES LOIS SCOLAIRES

### EN AMÉRIQUE

Un livre récemment paru, *la Vie et Mœurs à la Plata*, par M. Daineaux, permet d'étudier le mécanisme scolaire dans la République Argentine.

On sait qu'en Amérique l'instruction primaire a d'autant plus d'importance, que beaucoup d'hommes qui occupent des situations en vue dans la banque, le commerce, l'industrie, et même la politique, n'ont fréquenté dans leur enfance que l'école primaire.

De plus, les mœurs y sont assez démocratisées pour que les familles riches n'hésitent pas à faire profiter leurs enfants de l'école publique.

La loi de 1874, qui a déclaré l'enseignement obligatoire et gratuit dans la République Argentine est une loi purement théorique. En fait, l'Etat n'administre pas l'école; il se contente de la doter, et il la dote généreusement.

Le budget scolaire se compose d'abord de toutes les amendes imposées par les autorités judiciaires et municipales; il comprend en outre, les deux-cinquièmes de la contribution directe, et, de plus, l'Etat verse au fonds des écoles deux francs par tête d'enfant inscrit au registre.

Et ce n'est pas tout : la moitié des legs faits aux églises et corporations est assurée au fonds des écoles et les successions vacantes lui sont abandonnées.

Aussi le trésor des écoles s'est-il accru assez rapidement pour permettre à ses administrateurs, en dehors des écoles communales, l'organisation d'écoles ambulantes, qui donnent de merveilleux résultats dans un pays dont la population est aussi clairsemée.

On sait qu'en effet la population moyenne, dans la République Argentine, ne dépasse pas un habitant par mille carré, ce qui suppose une densité bien faible de la population rurale.

Dans les écoles de Buenos-Ayres et des villages, on donne l'instruction primaire à 68 pour 0/0 des enfants indigènes.

D'autres, dont on ne peut fixer le nombre, suivent les cours de l'école ambulante, ce qui donne une proportion considérable d'enfants lettrés.

Le programme comprend la lecture, l'écriture, le système métrique, des notions d'hygiène, de mathématiques, de physique et d'histoire naturelle : un peu de chant, de grammaire et de dessin, et enfin un cours de géographie, d'histoire de la République Argentine et un commentaire de la Constitution nationale.

L'enseignement professionnel, pour les filles comme pour les garçons, est également gratuit.

Les notions de politique sont utiles aux garçons, qui sont électeurs à 18 ans; quant aux filles, on les pousse à la carrière de l'enseignement, que leur ouvrent les Ecoles normales supérieures, également gratuites.

Ce sont elles, en effet, qui dirigent non seulement les écoles de filles et les écoles mixtes, mais aussi la plupart des écoles de garçons, et leur traitement moyen est de 2.000 francs par an, avec le logement.

L'école ambulante est souvent fréquentée par des enfants qui viennent de dix lieues à la ronde : on en met quatre sur le même cheval, avec les provisions du jour, et, le soir, ils rentrent dans leur famille.

L'école improvisée n'a ni table, ni chaises : mais on y supplée comme on peut, et il suffit de quelques mois pour que la plupart des enfants sachent lire. On attendra, parfois plusieurs années, la venue d'un autre instituteur qui leur apprendra à écrire.

Ce côté pittoresque de l'organisation scolaire dans la République Argentine ne doit pas nous faire oublier le principe libéral qui domine la loi de 1874. L'Etat garantit le fonds scolaire, il dote l'école ; mais il renonce à l'administrer, et il laisse ce soin à des citoyens choisis dans ce but par chaque municipalité. On a donc décentralisé dans une large mesure, et l'on ne s'en trouve pas plus mal.

Remarquons également la gratuité de l'enseignement professionnel, qui constitue un progrès enviable pour notre vieux monde.

Quant à l'enseignement religieux, il est confié au ministre du culte, qui est aussi un officier de l'état civil, puisque le mariage religieux est en même temps le mariage civil.

## LES TEXTILES

### à l'Exposition Universelle de 1889

I.— LAINE. — (SUITE)

Les laines de la provenance de l'Uruguay désignées dans le commerce sous la dénomination générale de laines de Montevideo sont suffisamment connues pour que nous n'ayons pas à en faire une longue description.

Bien des industriels lainiers ont eu l'occasion d'employer ces laines fortes, naturées, à mèche haute, qui, sans avoir le moëlleux de leurs congénères de Buenos-Ayres, conviennent très bien pour la chaîne.

Mais nous nous demandons si la collection qu'on peut voir au pavillon de l'Uruguay donne une idée suffisante de l'importance d'une production annuelle de 80,000 balles retirée d'une population ovine qui se chiffre par 20 à 25 millions de têtes.

Un détail en passant : des essais ont été faits pour la production de laine noire, mais les éleveurs ont eu le tort de recourir au croisement Lincoln qui a donné une laine beaucoup trop commune et, par suite, délaissée.

La collection de l'Uruguay comprend une trentaine d'exposants. Nous rencontrons des laines de Florès, très fines mais très lourdes et ne dépassant pas 37 à 39 0/0 de rendement, à côté des laines beaucoup plus légères de Paysandu qui rapportent jusque 42 0/0 cœur et blousses : nous n'oublierons pas les croisés dont le rendement de 60 à 62 0/0 est généralement supérieur à celui des genres similaires produits par la République Argentine.

Cette collection est présentée par des éleveurs de Colonia, de San-José, de Durazno, de Soriano, de Florès, de Paysandu, de Rio-Negro, etc., et par quelques maisons de Montevidio parmi lesquelles MM. Caprario et Cie, dont l'importance commerciale est bien connue.

L'Equateur présente aussi quelques collections des laines de cette contrée dans les expositions collectives d'Ambato et de Quito.

Enfin la République Sud-Africaine a envoyé des spécimens du produit de sa population ovine qui ont été réunis par le Gouvernement à Pretoria et par quelques maisons de cette dernière ville et de Wakkerstroow.

Nous ne pouvons clore cette partie de notre travail sans dire un mot de l'exposition réellement remarquable de peaux de moutons qui a été organisée par les négociants et mégissiers du Tarn.

Nous disions, à propos de la collection argentine, que les sept huitièmes de la production de peaux étaient absorbées par la France; ces marchandises prennent, en grande partie, soit directement soit par Bordeaux, la direction de Mazamet où elles sont travaillées.

Nous comptons, dans la classe 44, au palais même de l'Exposition, une trentaine d'exposants pour les peaux en laines et dérivés de cette industrie, pelades, parchemins, etc., sans compter l'Exposition collective du syndicat de Mazamet qui comprend les plus fortes maisons de cette place. C'est là une partie de l'industrie de la laine qu'il est bon de signaler car elle témoigne d'une grande vitalité et d'un esprit d'initiative auquel il faut rendre hommage.

Maintenant que nous avons passé en revue la laine, en tant que matière brute, nous allons la suivre dans ses premières transformations, c'est-à-dire en tant que peignée, cardée ou filée.

(*A suivre.*) J. PETIT-LEDUC.

## L'AFFAIRE THÉVENET-MEYER

M. Arthur Meyer publie cet article dans le *Gaulois* de ce matin :

REVENONS A NOS MOUTONS

Le jeu des petits papiers continue !

Pour couvrir la déroute du garde des sceaux, pour créer une diversion, en présence d'une attaque décisive, mortelle, de M. Portalis, M. Ch. Laurent, dans *Paris*, sort un petit papier, qui peut faire pendant à la fameuse lettre espagnole.

Voici ce papier. On ne dira pas que je crains la lumière :

« *A M. Jacques Meyer*

» Mon cher ami,

» Voici une lettre de M. Secrétan; dois-je y aller demain ?

» Avez-vous approfondi la question de la Banque de France ?

» Vous seriez très aimable, quand vous aurez un instant de me dire mon immense bénéfice du mois dernier; je lui laisserai faire la boule chez vous, et de temps en temps, je vous demanderai un peu d'argent comme aujourd'hui, où je vous serai obligé de m'envoyer 2,000 francs pour mon terme.

» Cordialités. » (Signé); Arthur MEYER.»

Et, tout d'abord, une question : comment M. Laurent peut-il publier une lettre privée, adressée par moi à Jacques Meyer ?

Ou cette lettre a échappé par miracle aux perquisition de la police.

Dans ce cas, M. Laurent la tient directement du condamné· C'est un procédé qui ressemble fort à celui qu'a employé M. Thévenet à la tribune et qui nous étonne, venant d'un adversaire tel que M. Laurent.

Ou cette lettre fait partie du dossier.

Dans ce cas, comment en est-elle sortie? Répondez, monsieur Thévenet. Mais c'est un crime monstrueux, cela ! Mais où sont les garanties, les sécurités auxquelles ont droit tous les bons citoyens ?

Quoi qu'il en soit, il y a une lettre.

Il se peut que je l'aie écrite, que j'en aie écrit d'autres.

N'est-ce pas mon droit? Suis-je un ministre, un homme public ou un citoyen libre de ses actes?

Mais voyez l'invraisemblable, la monumentale conclusion que prétend en tirer M. Ch. Laurent.

M. Ch. Laurent finit ainsi le long article qu'il me consacre :

« Le client, l'ami, l'associé, le complice de Jacques Meyer, votre lettre le prouve, c'est vous. »

Oui, j'ai été le client de M. Jacques Meyer ; j'ajouterai même que j'ai été son camarade. Je puis le regretter ; mais avoir connu Jacques Meyer ce n'est qu'un accident ; l'avoir connu et le nier, c'est un malheur.

Oui, j'ai fait des affaires chez Jacques Meyer.

Oui, au moment de la campagne du Rio, j'ai vu M. Secrétan, et Jacques Meyer s'en est fort bien trouvé. J'ai même vu bien d'autres personnages à ce moment-là...

Oui, j'ai gagné de l'argent à la hausse du Rio et sur d'autres opérations ; malheureusement *mon bénéfice n'a pu faire la boule* que j'espérais, car j'ai perdu à d'autres liquidations et payé, un autre mois, une somme de 4,000 francs à Jacques Meyer, comme l'établissent mes comptes de cette époque.

Et je n'ai pas attendu la grrrande, l'immense, l'écrasante révélation de *Paris* pour reconnaître la nature de mes relations avec Jacques Meyer. Que M. Ch. Laurent relise un interview de moi publié dans le *Matin du 30 juin pour s'en convaincre* !

Si je n'avais pas eu ces rapports d'affaires et de camaraderie avec Jacques Meyer, rapports que j'ai toujours reconnus, aurais-je été aussi prompt à lui prêter 45,000 fr. contre un chèque qui resta impayé, et me serais-je aussi énergiquement refusé à me joindre à ceux qui portent plainte contre lui ?

Quarante-cinq mille francs *empruntés* en un seul coup, avouez que la fameuse boule avait terriblement fondu !

Donc, client et camarade, oui, mais complice et associé, halte-là ! Je l'aurais voulu que je ne l'aurais pu.

Il n'y a qu'un complice et un associé : c'est M. Thévenet.

Je n'étais pas député; je n'ai pas pu mettre mon influence législative au service d'une campagne financière ;

Je n'ai pas eu à déposer de rapport ;

Je n'ai pas eu d'interview publié dans les journaux déterminant 300 francs de baisse sur les titres de la Banque de France;

Je n'ai pas lu à la tribune des lettres d'un escroc ;

Je n'ai pas affirmé que je ne connaissais pas *Jacques Meyer* !

J'ai déclaré, au contraire, ici même, dès le premier jour, que je m'étais employé pour lui dans la question de la Banque de France et de Panama. Sachez-moi gré, monsieur Laurent, pour certains républicains, de ne jamais vouloir parler ici du Panama.

Quand, j'allais voir Jacques Meyer chez Tortoni, je *ne prenais pas d'escalier détourné*.

Je ne fréquentais pas chez la Belle-Rosalie.

Je n'ai jamais trahi ma consience d'avocat au préjudice d'un malheureux client, qui en est mort.

Je n'ai pas été l'ami de M. Lepelletier.

Enfin, je ne me suis pas laissé diffamer comme garde des sceaux, sans avoir le courage de poursuivre ou la pudeur de me démettre.

La question est là, monsieur Laurent ! Pas de diversion ! il ne s'agit pas de savoir si j'ai « favorisé ou non les spéculations malsaines de Jacques Meyer ».

Et à ce propos encore, vous avez été mal inspiré, car, comme journaliste, j'ai refusé d'associer le *Gaulois* à la campagne de baisse contre la Banque de France, campagne que je condamnais.

Voilà qui est net.

Mais revenons à nos moutons.

Ce qui intéresse le public, c'est non pas de savoir si j'étais ou non le client de Jacques Meyer, mais bien si M. Thévenet, député et ministre, était son associé et son complice.

Vous auriez beau me couvrir de tous les crimes d'Israël que vous ne rendriez pas plus blanc M. Thévenet.

Au lieu de m'attaquer, défendez votre ministre et prouvez qu'il n'a pas été l'ami d'un futur escroc, Jacques Meyer; et d'un escroc déjà condamné, le fameux Lepelletier. Défendez-le contre M. Portalis. Je vous en défie. ARTHUR MEYER.

## LE SILENCE D'UN GARDE DES SCEAUX

Voici les principaux passages de la lettre, adressée au *XIXe Siècle*, à laquelle il est fait allusion dans l'article de M. Arthur Meyer.

**Chez Rosalie**

Quand M. Thévenet est devenu l'ami, et je puis dire cette fois sans crainte d'être démenti, le complice de Lepelletier, Lepelletier sortait de prison ; il venait de faire deux ans à Mazas, et il devait bientôt y retourner, malgré le précieux concours de M. Thévenet. Ah! vous aviez bien raison de dire qu'il ne cachait pas ses relations avec cet escroc. Dans le jour, Lepelletier donnait ses rendez-vous chez lui. Le soir, le futur garde des sceaux et le repris de justice se rendaient, bras dessus, bras dessous, *coram populo*, dans cet étrange établissement, moitié tripot, moitié maison de passe, auquel présidait l'élégante Rosalie, dont le nom, fameux sous les ombrages de Bellecour, a déjà fait, ces jours derniers, retentir le gong de la publicité parisienne.

**A la recherche d'un paratonnerre**

M. Thévenet était-il donc l'avocat de Lepelletier ? Non. Comme avocat, il était au contraire son adversaire. Il était le conseil d'un brave garçon, d'un ancien capitaine amputé du bras gauche, qui avait été décoré de la croix d'honneur pour son admirable conduite sur le champ de bataille pendant la guerre de 1870.

Ce brave soldat s'appelait Thivollet, Il était gérant de la Société du *Petit Lyonnais*. Toujours à la recherche de paratonnerres contre de nouvelles condamnations qu'il sentait imminentes. Lepelletier voulait s'emparer de cet important organe de publicité. M. Thévenet était à la fois le serviteur des appétits de l'escroc et le conseil du gérant qui refusait de se laisser spolier.

La preuve de la duplicité du futur garde des sceaux ne tarda pas d'ailleurs à éclater en plein tribunal. Personne à Lyon n'a perdu le souvenir des circonstances dans lesquelles se produisit ce scandale.

**Coup de théâtre**

Le gérant de la société du *Petit Lyonnais* avait fini, sur les instances du conseil, M. Thévenet, par signer un traité de fermage livrant l'exploitation du *Petit Lyonnais* à Lepelletier. Mais cette première victoire n'avait pas satisfait l'insatiable financier. Il ne lui suffisait pas d'avoir conquis l'exploitation du journal : il voulait encore faire main basse sur la propriété. Il avait donc organisé avec M. Thévenet un procès tendant à obtenir la dissolution de la société du *Petit Lyonnais* et la révocation du gérant, sous le prétexte que *ce gérant avait commis une faute lourde* en signant avec Lepelletier ce traité d'affermage auquel il n'avait consenti, je viens de le dire, que pour obéir à M. Thévenet, alors son conseil.

Cette fois, M. Thévenet avait jeté le masque et plaidait pour les demandeurs en dissolution contre son ancien client. C'est au cours de ce procès que Me de Leiris, avocat du gérant, *en présence de* Me Durier qui plaidait pour le conseil des intéressés, donna lecture au tribunal d'une lettre de M. Thévenet à M. Thivollet lui disant :

« Si vous ne signez pas le traité d'affermage avec » Lepelletier, c'est pour vous la faillite et le déshon» neur ! » Signé Marius THÉVENET.»

— *On ne se sert pas de pareils procédés*, s'écria M. Thévenet, *c'est de la trahison* !

— Ce qu'il n'est pas permis de faire à un honnête homme, répliqua Me de Leiris à Me Thévenet, c'est de plaider contre sa propre signature, et c'est ce que vous faites !

La cause était entendue.

Le tribunal donna gain de cause au gérant.

## LES MINISTRES EN ACCUSATION

La *Petite République française* publie ce matin, en tête de ses colonnes, les documents suivants :

1. *Extrait d'un procès-verbal de la Commission exécutive de la Fédération des groupes républicains socialistes de la Seine.*

Vendredi, 5 juillet courant.

La Commission exécutive de la Fédération des groupes républicains socialistes de la Seine a pris la délibération suivante :

« Considérant que plusieurs ministres ont été accusés publiquement soit de concussion, soit d'escroquerie, soit de manœuvres tendant à faire, dans un intérêt de spéculation, la baisse sur des valeurs côtées à la Bourse, soit d'autres crimes ou délits de droit commun ;

» Considérant que les ministres mis en cause, malgré les défis réitérés qui leur sont adressés, se refusent à poursuivre leurs dénonciateurs devant le jury et à les mettre en demeure de rapporter la preuve de leur imputations; que leur refus de poursuivre équivaut à un aveu et vient s'ajouter aux présomptions graves, précises et concordantes qui s'élèvent contre eux;

» Considérant, d'autre part, qu'il n'est ni possible, ni désirable de traduire ces accusés devant le Sénat; que cette Assemblée, condamnée par l'opinion publique, est destinée à disparaître; qu'elle ne présente d'ailleurs aucune garantie, ni d'indépendance, ni d'impartialité; qu'enfin elle ne peut être saisie par la Chambre des députés, dont le mandat est épuisé et qui s'est mise en opposition manifeste avec la volonté nationale;

» Considérant, dès lors, qu'il y a lieu de convoquer une haute cour de justice populaire pour statuer sur les accusations portées contre les ministres ; mais qu'avant de convoquer une réunion populaire, il y a lieu de nommer une Commission d'instruction, composée de neuf membres, chargée d'entendre les témoins et de réunir les preuves ;

» Par ces motifs,

» La commission exécutive,

» Dit qu'une haute cour de justice populaire sera réunie à Paris à l'effet de se prononcer sur les crimes et délits imputés soit aux ministres, soit à tous autres dont la complicité serait reconnue;

» Désigne les citoyens auxquels elle donne mandat de se constituer en commission d'instruction, et les prend hors de son sein afin de leur laisser une plus complète indépendance. »

*
* *

2° *Procès-verbal de la Commission d'enquête populaires sur les faits imputés aux ministres:*

Le 9 juillet 1889, les citoyens désignés par la Commission exécutive de la Fédération à l'effet de rechercher les preuves et d'entendre les témoignages sur les crimes et délits imputés à divers ministres se sont réunis à neuf heures du soir, rue Coq-Héron, 5.

Ils ont composé leur bureau ainsi qu'il suit :

Président : M. Andrieux, député ;

Vice-président : M. Poatois, ancien président du tribunal de Tunis, président honoraire de la cour d'appel de Nîmes ;

Secrétaire : M. Baron, ancien commissaire de police de la ville de Paris.

Les faits *généraux soumis à la commission* ont été sommairement examinés, et la commission s'est ajourné à une séance ultérieure pour prendre les résolutions que la situation comporte.

*Le président* : ANDRIEUX.

## SÉNAT

*Séance du mercredi 10 juillet 1889*

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à deux heures.

### Discussion du budget de 1890

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de 1890

**M. Blavier.** — Messieurs, le budget que nous allons discuter est le dernier acte de la législature de la Chambre dont les membres vont, dans quelques jours, demander à leurs électeurs s'ils sont satisfaits de leurs mandataires.

M. le ministre des finances ne manquera pas de nous redire les arguments qu'il a présentés à la Chambre.

Je suis heureux de voir M. le ministre des finances au rendez-vous que je lui donnais, il y a quelques heures ; je serai plus heureux encore s'il me démontre que je me trompe *dans mes appréciations* sur la situation financière du pays examinée avec l'appui des chiffres publiés à l'*Officiel*. (Très bien ! à droite.)

Ce budget de 1890 est en déficit de 79 millions sur le budget extraordinaire, et le budget ordinaire est tout aussi fâcheux, les recettes s'y élevant à 3 milliards ; je prétends démontrer que ce chiffre est exagéré.

L'orateur passe en revue les différents budgets depuis 1885 et démontre que la situation financière de la France est mauvaise.

La séance, suspendue à 4 heures 25, est reprise à 4 h. 45.

**M. Blavier.** — Les constatations que j'ai pu faire, après examen des documents officiels, ne coïncident avec aucune de celles exposées par les orateurs de gauche à la Chambre des députés.

On ne peut dire sérieusement que la prospérité de la France est en accroissement, quand on voit le nombre des faillites augmenter chaque année ; et, malgré cela, on vous propose des dépenses considérables pour des travaux que vous me permettrez d'appeler électoraux. (Protestations à gauche.)

La situation de notre pays est dangereuse ; si on ne s'arrête, il ne sera bientôt plus temps d'y remédier. (Applaudissements répétés à droite.)

La parole est au pays. (Nouveaux applaudissements.)

**M. Tirard**, président du conseil. — J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du Sénat le projet de loi sur le rachat des téléphones.

J'en demande le renvoi à la Commission des finances.

La proposition est mise aux voix; elle est adoptée par 165 voix contre 67.

**M. Rouvier**, ministre des finances.—M. Blavier m'a fait grand honneur en suivant d'aussi près le budget que j'ai établi pour 1890 et en le discutant point par point.

Mais il vous a apporté des chiffres inexacts; la législature actuelle n'a pas atteint son but, mais elle a arrêté la marche des dépenses.

**M. Le Bretin.** — Parce qu'elle contenait 200 conservateurs. (Applaudissements à droite).

**M. Rouvier.**— Les emprunts d'Etat ont continué; la crise *que nous traversons touche à son terme*; nous espérons que la prospérité va renaître. La prochaine législature pourra donner de bons résultats.

**M. Chesnelong.** — Messieurs, le deficit annuel est toujours de 600 millions. J'ai toutours dénoncé cet état de choses sans me lasser, et ni mes amis, ni moi, n'en avons la responsabililé. (Trés bien ! à *droite.*)

Je ne puis pour ma part, messieurs, m'associer à la glorification que M. le ministre a faite de la Chambre actuelle. (Applaudissements à droite, bruit à gauche.)

Les élections de 1885 auraient dû vous servir d'avertissement, elles avaient été un triomphe, sinon matériel du moins moral pour l'opinion conservatrice. (Exclamations à gauche.)

Le pays demandait que l'on diminuât les dépenses, que l'on renonçât aux expéditions lointaines (mouvement) que l'on établît la paix religieuse et enfin qu'on renonçât aux agitations stériles. (Applaudissements à droite.)

Vous n'avez tenu aucun compte de ces aspirations; en réalité, vous avez augmenté les dépenses de 19 millions.

Quant au montant annuel des emprunts il n'a pas diminué, si l'on consulte tous les emprunts dont l'Etat est responsable. (Très bien ! à droite).

Il n'y a pas de quoi entamer, comme l'a fait M. le ministre, un chant de triomphe ; son optimisme me semble effrayant (Longue sensation. — Très bien ! à droite.)

Quant à la politique extérieure trois fautes graves ont été commises : l'expédition du Tonkin, la modification de la loi de 1872 sur l'armée et l'abandon de l'amortissement. (Très bien ! à droite.)

A l'intérieur vous *avez continué* la politique de guerre religieuse commencée par M. Jules Ferry, condamnée par le scrutin de 1885 et poursuivie cependant, et par la loi de 1886 sur l'enseignement primaire, et par la suppression projetée et accomplie des dispenses en faveur des séminaristes qui est le coup le plus odieux porté au culte. (Très bien ! à droite.)

Je ne veux ni de la dictature d'un homme. (Applaudissements) ni de l'omnipotence d'une assemblée.

Je suis partisan du gouvernement représentatif et pour tout dire d'une monarchie héréditaire. Les républicains n'ont pas pu donner au public un gouvernement stable et ayant de l'autorité. (Salve d'applaudissements à droite.) Le rôle politique du Sénat a été amoindri sinon supprimé le jour où l'on a établi que ses votes ne pouvaient pas renverser un ministère ; il en résulte que nous vivons sous un régime conventionnel.

Si l'ordre matériel est bien maintenu, le trouble est dans les esprits ; quant à la liberté elle n'existe pas puisqu'il y a de nombreux citoyens victimes de la pire des tyrannies. Votre police n'a été forte que pour détruire. J'espère qu'elle sera condamnée par le pays.

*L'orateur est salué de trois salves d'applaudissements* et très chaudement félicité par ses amis.

Demain matin séance à neuf heures.

La séance est levée à 6 h. 25.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

*Séance du mercredi 10 juillet*

**Présidence de M. CASIMIR-PÉRIER, président.**

La séance est ouverte à deux heures.

Le *quorum* n'ayant pas été atteint hier, l'ordre du jour appelle le deuxième tour de scrutin sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits pour les années 1888, et 1889, et sur les exercices clos et périmés.

Le projet de loi est adopté par 298 votants contre 3.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture, sur l'exercice 1889, d'un crédit supplémentaire de 2,461,450 francs au titre du budget ordinaire du ministère de la guerre (chapitre des fourrages.)

Le projet de loi est adopté par 454 voix contre 13.

**Les téléphones**

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant autorisation au gouvernement de traiter avec les villes pour l'établissement de réseaux téléphoniques d'intérêt local, et d'emprunter à la caisse des dépôts et consignations les sommes nécessaires pour effectuer le rachat des réseaux exécutés par la société générale des téléphones.

**M. Camille Dreyfus.**— Le gouvernement, en rachetant les réseaux téléphoniques, ne fera qu'user d'un droit régalien.

Le régime qu'il s'agit d'instituer serait une sorte de syndicat entre l'Etat et la municipalité.

Après la caisse des écoles et la caisse des chemins vicinaux, on veut *constituer une caisse des* téléphones qui sera un instrument financier très dangereux.

Avant de racheter, il faut savoir ce qu'on rachète.

Pour l'exploitation des téléphones, il est nécessaire d'avoir un tampon entre l'Etat et le public.

## BOURSE DE PARIS

**du jeudi 11 juillet**

*(par voie télégraphique et par fil spécial)*

| Cours précéd. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt. |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'État** | | | |
| 83 40 | 3 0/0 | 83 50 | 83 20 | |
| 104 55 | 4 1/2 0/0 1883 | 104 50 | 104 55 | |
| 94 35 | Italien 5 0/0 | 94 50 | 94 80 | |
| 16 20 | Turc 4 0/0 | 16 20 | 16 35 | |
| 518 75 | Egypte 6 0/0 | 450 ./. | 456 5625 | |
| 74 10 | Extérieure 4 0/0 | 73 13/16 | 76 1/8 | |
| 84 46 | Hongrois 4 0/0 | 84 1/4 | 87 1/16 | |
| 64 3/4 | Portugais 3 0/0 | 63 15/16 | 67 3/8 | |
| 98 11/16 | Consolidés anglais | 98 5/8 | 98 9/16 | |
| 89 7/8 | Russe 1880 | 89 1/4 | 90 1/2 | |
| 88 13/16 | Russe 1889 | 88 13/16 | 90 1/16 | |
| | **Sociétés de crédit** | | | |
| 3750 .. | Banque de France | 3750 .. | 3750 .. | |
| 501 .. | Banque d'Escompte | .... .. | 506 25 | |
| 716 25 | Banque de Paris | 718 75 | 747 50 | |
| 1315 .. | Crédit Foncier | 1248 75 | 1315 .. | |
| 388 .. | Crédit Mobilier | .... .. | .... .. | |
| 662 50 | Crédit Lyonnais | 662 50 | 667 50 | |
| 505 .. | Banque Ottomane | .... .. | 520 .. | |
| | **Chemins de fer** | | | |
| 1677 50 | Nord | 1677 50 | 1766 25 | |
| 1295 .. | Paris-Lyon-Méditer | .... .. | 1310 .. | |
| 1332 50 | Orléans | .... .. | .... .. | |
| 487 50 | Autrichiens | 487 50 | 497 50 | |
| 261 .. | Lombards | .... .. | 258 75 | |
| 392 50 | Nord Espagne | 395 .. | 403 75 | |
| 292 50 | Saragosse | 293 75 | 305 .. | |
| | **Valeurs diverses** | | | |
| 1322 50 | Gaz Parisien | .... .. | .... .. | |
| 15 .. | Métaux | .... .. | .... .. | |
| 56 25 | Panama | 55 .. | .... .. | |
| 2255 .. | Suez | 2260 .. | 2352 50 | |
| | **Mines** | | | |
| 271 .. | Rio-Tinto | 272 50 | 271 875 | |
| 88 .. | Tharsis | 88 37 | 87 50 | |
| .... .. | de Beers | .... .. | .... .. | |

*(Au moment de mettre sous presse, la clôture de la Bourse ne nous est pas encore parvenue.)*

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 11 juillet 1889*

| Cours précédent | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 83 [illegible] ./. | 3 0/0 | 83 30 ./. |
| 86 [illegible] ./. | 3 0/0 amortissable | 86 30 ./. |
| 104 [illegible] ./. | 4 1/2 0/0 1883 | 104 55 ./. |

## DERNIÈRE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)*

### Un vif incident à la Chambre

Paris, 11 juillet. — Un vif incident s'est produit aujourd'hui à la Chambre.

Pendant l'interpellation Le Hérissé sur l'affaire d'Angoulême, M. Laguerre a traité la Haute-Cour de comédie odieuse.

La Chambre lui retire la parole. M. Laguerre refuse de quitter la tribune. M. Méline se couvre. La séance est levée.

Les tribunes sont évacuées; l'émotion est indescriptible.

### Au Conseil des ministres

Paris, 11 juillet. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot ; ils se sont occupés des interpellations qui doivent venir aujourd'hui en discussion à la Chambre.

M. de Freycinet a communiqué une grande promotion de généraux ; MM. Thévenet et Tirard ont fait connaître les décorations de leur ministère à l'occasion du 14 juillet.

### La dépêche de M. Richaud

Dans la séance de la Chambre du 27 juin, au cours d'une interpellation de M. de La Martinière, il a été beaucoup parlé d'une dépêche envoyée au ministère Floquet par M. Richaud, résident général de l'Indo-Chine. Cette dépêche, que M. Tirard, chaleureusement approuvé par M. Floquet, a refusé de communiquer à la Chambre, l'*Intransigeant* la publie aujourd'hui. En voici les passages essentiels :

« Saïgon, le 23 mai 1888.

» *Gouverneur général à Marine, Paris.*

» Ai attendu arrivée Constans, connaître Indo-Chine, pour câbler ceci :

» Constans, partant, pris décision me chargeant gérer gouvernement pendant absence ; a laissé moi ordre écrit pour quelques affaires spéciales, précisé étais son délégué suppléant momentanément.

« En outre, Constans, après avoir fait dire à mon arrivée par journaux officieux que lui, député, saurait imposer ses volontés ministère, tandis que moi, *simple fonctionnaire, n'aurais* pas force résister, a fait dire même journaux, lorsqu'il a cru son retour certain, que je serais obéissant exécuteur de ses promesses. »

. . . . . . . . . . . . . . .

» Au Cambodge tout prestige perdu.

» Commerce Laos, qui passait autrefois frontière, de[illegible] entièrement direction Siam. Concession droit établir jeux 36 Bêtes va ruiner et amener désaccord.»

. . . . . . . . . . . . . . .

» On dit gros présents acceptés par Constans font *croire souverain tout permis*. Au Tonkin, Constans donne partie malsaine, remuante de la colonie espérances monopoles, concessions irréalisables; a fait de Bouchet, ex-député, chef de cette coterie, son commensal ordinaire, lui donnant ainsi crédit énorme.»

. . . . . . . . . . . . . . .

« Empressement Constans recevoir riches présents exemple funeste et démoralisateur dans pays indigènes toujours prêts corrompre. »

. . . . . . . . . . . . . . .

» Coïncidence accepter gros présents souverain avec autorisation jeu Trente-six-Bêtes très commentée.

. . . . . . . . . . . . . . .

» En câblant, obéis à aucune préoccupation personnelle ; SAIS QUE VAIS ME CRÉER ENNEMI IMPLACABLE, mais situation oblige dire vérité.

» Si vous accordez confiance, même pour quelques mois, ferai tout possible pour la justifier.»

### Au Conseil municipal de Toulon. — Un scandale comme on en voit parfois

Toulon, 11 juillet. — La séance du Conseil municipal a été hier soir des plus orageuses.

A propos du vote par 24 voix contre 5 de l'extension du périmètre de l'octroi et du projet relatif aux casernes pour l'infanterie de marine, plusieurs membres ont quitté la salle des séances.

Des gros mots ont été échangés entre le maire et M. Garrel, conseiller socialiste, et des scènes de violence écœurantes se sont prolongées pendant plus d'un quart d'heure.

### Une publication

On lit dans le *Soleil* :

« Prochainement, paraîtra le premier volume d'une publication qui se recommande par son intérêt tout spécial. Ce sont les *Lettres du duc d'Orléans*, publiées par ses fils, Mgr le comte de Paris et S. A. R. le duc de Chartres.

» La préface est signée de Monseigneur le comte de Paris.

» *Ce premier volume contient des lettres politiques* et privées du duc d'Orléans ; les deux autres volumes seront consacrés aux lettres militaires. »

### Les troupes Alpines. — Retour à Toulon d'un bataillon de marche. — Admirable discipline de nos soldats.

Toulon, 11 juillet. — Le 1er bataillon du 61e de ligne est rentré aujourd'hui, à Toulon, après un mois de marche à travers les Alpes.

Un grand nombre de personnes s'étaient portées à la rencontre de nos soldats, aussi alertes et dispos que le jour de leur départ.

*Et cependant*, ce mois passé, la manœuvre a été dure pour eux. On est heureux de constater que, sauf quelques cas d'insolation sans conséquence, aucun soldat n'a été malade.

Nos troupiers n'ont pas montré un instant de faiblesse; ils se sont conduits dans la montagne d'une façon admirable, faisant des marches à travers les rochers et les routes abruptes avec un poids de 30 à 35 kilos sur les épaules, et cela sans jamais de plaintes, avec un entrain et un courage au-dessus de tout éloge.

L'accueil qui leur a été fait partout a été des plus sympathiques.

### Nouvelle à sensation.— Une mission secrète. — Le général de Waldersee envoyé près du czar.

Berlin, 11 juillet. — La *Bœrsenzeitung* assure qu'on aura bientôt des preuves montrant combien l'empereur Guillaume est bien disposé à l'égard de la Russie et du czar.

Les cercles de la cour parlent beaucoup, dit le journal, de l'envoi d'un ambassadeur extraordinaire en mission secrète à St-Pétersbourg après le retour de l'empereur de son voyage de Norvège.

Le personnage qui serait chargé de cette mission serait le général de Waldersee.

Le *Bœrsenzeitung* considère la réalisation de ce projet comme devant couper court aux bruits de guerre et écarter ainsi toute *idée de divergence* de vues entre M. de Bismarck et le comte de Waldersee.

Il est impossible de contrôler l'origine de cette nouvelle à sensation. Cependant, si le bruit se confirmait, il pourrait difficilement être *considéré* comme un symptôme rassurant.

En temps normal, en effet, le maintien des bons rapports entre les Etats n'exige pas de mission confidentielle ni d'envoi d'ambassadeur extraordinaire, même quand cet ambassadeur est le chef de l'état-major allemand.

### La cause de l'explosion de Saint-Etienne est découverte

Saint-Etienne, 11 juillet. — Dix-sept cadavres ont été retirés aujourd'hui du puits Saint-Louis, ce qui porte à cent huit le nombre des corps retirés depuis la catastrophe.

En présence de l'état de décomposition des cadavres et de l'odeur qu'ils répandent autour de la mine, le préfet a décidé qu'ils seraient exposés deux heures seulement, puis inhumés, reconnus ou non.

A chaque instant, des cortèges se forment aux abords du puits et emportent les cercueils dans la direction d'un cimetière.

Une découverte fort importante a été faite hier soir. On peut dire qu'à l'heure actuelle les ingénieurs connaissent la véritable cause de la catastrophe.

Depuis huit jours, M. Primat, *ingénieur ordinaire* des mines, chargé de la circonscription de Saint-Etienne, s'efforçait de recueillir tous les indices pouvant faire connaître l'endroit précis où l'explosion s'était produite ; il examinait minutieusement le sol autour des cadavres pour savoir si un mineur n'avait pas commis quelque imprudence, si une lampe n'avait pas été brisée par un coup de pic, mais toutes les recherches étaient demeurées infructueuses.

Or, hier vers six heures du soir, M. Primat pénétrait avec quelques hommes dans une galerie jusqu'alors inexplorée. Cette galerie était horriblement bouleversée; tout semblait indiquer qu'on était arrivé au centre de l'explosion. On acquit bientôt la conviction que le coup de grisou était parti de là. Effectivement, douze lampes étaient accrochées au mur de la galerie ; elles portaient des traces profondes d'oxydation au sommet du capuchon métallique ; aucun doute n'était possible.

Les tamis de ces lampes avaient été portés au rouge, et le métal surchauffé avait communiqué le feu au grisou. Quand la flamme des lampes brûle au milieu du grisou, elle s'allonge, entourée d'un nimbe bleuâtre ; c'est cette particularité qui révèle ordinairement la présence du grisou. Dans ce cas, les mineurs ont une seule chose à faire : emporter rapidement la lampe dans un autre quartier de la mine avant que le capuchon ait rougi.

Le 3 juillet, le dégagement du grisou a dû être considérable et instantané. Les douze mineurs qui avaient accroché leurs lampes aux parois de la galerie pendant qu'ils faisaient leur déjeuner à quelques mètres de là, n'aperçurent pas leurs lampes qui rougissaient.

Ces douze lampes ont été emportées par M. Laur, ingénieur en chef. Elles seront soumises au conseil général des mines à Paris et à l'inventeur, M. Marsault.

## SÉNAT

*Séance du jeudi 11 juillet 1889*

Le Sénat a tenu séance jeudi matin, sous la présidence de M. Magnin.

Les sénateurs sont peu nombreux. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1890.

**M. Ernest Boulanger**, rapporteur, explique que le budget soumis au Sénat est à peu près celui de 1889. Il se défend de lui-même, et le rapporteur n'aurait pas pris la parole si les adversaires du gouvernement n'avaient pas élargi le débat.

**M. Chesnelong** déclare que le meilleur moyen de rétablir l'ordre dans les finances est le rétablissement de la Monarchie. (Rires).

**M. Boulanger** se demande comment le rétablissement de la Monarchie pourrait diminuer les dépenses. Il dit que le gouvernement fait respecter l'ordre à l'intérieur, qu'il est fort pour lutter contre la dictature.

**M. Chesnelong** parle ensuite contre les lois de la République.

La clôture est prononcée.

L'ordre du jour appelle alors la discussion sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, ayant pour objet d'autoriser le liquidateur de la Compagnie universelle du canal interocéanique de Panama à émettre dans des conditions spéciales les obligations créées en vertu de la loi du 8 juin 1888.

L'article 1er de ce projet est adopté.

Sur l'article 2, **M. Rouvier** demande qu'on supprime le paragraphe ajouté par la commission du Sénat.

L'article 2, modifié par la Commission du Sénat, est adopté ainsi que l'ensemble du projet de loi. Ce projet retournera donc devant la Chambre.

La séance est levée à midi.

## LES MARCHÉS A TERME

### BULLETIN DU JOUR

11 juillet.

ROUBAIX-TOURCOING. — Le mouvement de hausse qui s'était un peu arrêté depuis deux jours, semble vouloir reprendre aujourd'hui, et la fermeté domine de nouveau le marché.

On a enregistré 290,000 kil. soit :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing. Contrat 1 : sur juillet 5.000 kil. à 6.15 ; sur août 40.000 kil. à 6.15 ; sur septembre 20,000 kil. à 6.17 1/2, 25.000 à 6.20.

Sur octobre 30,000 kil. à 6.17 1/2, 25,000 à 6.20; sur novembre 40,000 à 6.17 1/2, 20,000 à 6.20; sur décembre 35,000 à 6.12 1/2, 5,000 à 6.15 ; sur mars 5,000 à 5.85 ; ensemble, 250,000 kil.

Contrat 2 : sur août 5,000 kil. à 5,90; sur octobre 5,000 à 5,90; sur novembre 15,000 à 5,90; ensemble 25,000 kil.

Caisse de Liquidation de Tourcoing : Contrat 1, sur août 10,000 kil, à 6,15; sur janvier 5,000 à 6 fr.; ensemble 15,000 kil.

ANVERS. — Le marché reste ferme.

On a traité, en peignés allemands : 15.000 k. sur juillet, 115.000 sur août, 15.000 sur septembre, 20.000 sur octobre, 25.000 sur novembre, 25.000 sur décembre, 10.000 sur janvier; ensemble 225.000.

LE HAVRE.— Les cours ont progressé depuis hier de 1 fr. 50 à 2 francs suivant les mois.

On a traité 50 balles sur août à 185 fr. ; 25 sur septembre à 180 fr. ; 150 octobre à 185,50, 186,50 ; 25 sur novembre à 183,50; 75 sur décembre à 180 ; 25 sur janvier à 172 et 100 sur mars à 169/169,50 ; ensemble 450 balles.